



Trait d'union EXPRESS



Bulletin d'informations municipales de Saint-Antoine-de-Tilly

N° 5

8 mai 2008

AVIS AVIS AVIS

Récupération des résidus verts

Veillez prendre note que les conteneurs pour la récupération des résidus verts sont dorénavant situés sur le terrain municipal, au 4115, route Marie-Victorin (sortie ouest du village, réserve d'eau potable).

Nous vous rappelons que les conteneurs de résidus verts sont à la disposition des citoyennes et des citoyens uniquement à des fins de récupération des feuilles, du gazon, des petites branches (moins de ¼ de pouce de diamètre), des résidus de jardin et de plate-bande. Les résidus verts doivent être déposés en vrac, et non dans des sacs de plastique.

De plus, veuillez noter qu'il est **STRICTEMENT INTERDIT** de jeter et de disposer dans les conteneurs de résidus verts, des ordures ménagères et tout autre objet ou détritrus « non compostables ».

Merci de l'attention que vous porterez à la présente.



*Diane Laroche
Directrice générale*